

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00018
Numéro SIREN : 328 768 544
Nom ou dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATION D INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2019 sous le numéro de dépôt 3237

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES
6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
Tél05.62.51.77.77-Fax05.62.51.77.87
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SOCIETE DE PARTICIPATION
D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION
5 Cours Gambetta
65000 Tarbes

V/REF :
N/REF : 84 B 18 / 2019-B-3237

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 07/08/2019,

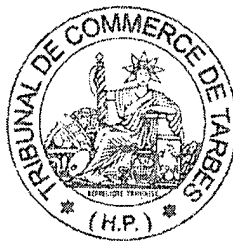
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
5 Cours Gambetta
65000 Tarbes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3237 le 30/08/2019
R.C.S. TARBES 328 768 544 (84 B 18)

Fait à TARBES le 30/08/2019,
LE GREFFIER



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the name of the greffier.



Copie certifiée
conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SOPIC 5 5 COURS GAMBETTA 65000 TARBES FRANCE	5 5 COURS GAMBETTA 65000 TARBES
SIRET 32876854400020	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-----------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	929 034
-------------------	--	---------------------------	---------------------------	---------	---------

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
---------------	----------------------------------	--	----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	------------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée FID-EXPERT 5 COURS GAMBETTA 65000 TARBES Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 17042019 Lieu : TARBES Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M RUDA Ahssan

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2019)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	3 000 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e						
					f						
					g						
					h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	150 156					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	2 849 844					
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	3 000 000					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :								
	1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
				4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5	6	7
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLТ réalisée au cours de l'exercice					
						MVLТ restant à reporter					

①

BILAN - ACTIF

B3237

Désignation de l'entreprise : SOPIC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 5 COURS GAMBETTA 65000 TARBES Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 2 8 7 6 8 5 4 4 0 0 0 2 0 Néant *

				Exercice N clos le.		
				3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	928	AC	928	
	Frais d'établissement *	CX		CQ		
	Frais de développement *	AF	14 453	AG	10 156	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH		AI	4 297	
	Fonds commercial (1)	AJ		AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO		
	Terrains	AP		AQ		
	Constructions	AR	3 936	AS	3 873	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	377 284	AU	342 174	
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW		
	Immobilisations en cours	AX		AY		
	Avances et acomptes	CS		CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CU	291 778	CV	291 778	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB	695 062	BC	695 062		
Autres participations	BD		BE			
Créances rattachées à des participations	BF		BG			
Autres titres immobilisés	BH	4 261	BI	4 261		
Prêts	BJ	1 387 702	BK	357 131		
Autres immobilisations financières *	BL		BM	1 030 571		
TOTAL (II)	BN		BO			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BP		BQ		
		Matières premières, approvisionnements	BR		BS	
		En cours de production de biens	BT		BU	
		En cours de production de services	BV	18 298	BW	18 298
		Produits intermédiaires et finis	BX	702 294	BY	702 294
	CRÉANCES	Marchandises	BZ	14 233 375	CA	14 233 375
		Avances et acomptes versés sur commandes	CB		CC	
		Clients et comptes rattachés (3)*	CD	6 923 049	CE	6 923 049
		Autres créances (3)	CF	1 977 662	CG	1 977 662
		Capital souscrit et appelé, non versé	CH	15 642	CI	15 642
DIVERS	Valeurs mobilières de placement	CJ	23 870 321	CK	23 870 321	
	(dont actions propres:)	CW				
	Disponibilités	CM				
		CN				
		CO	25 258 023	IA	357 131	
Charges constatées d'avance (3) *				24 900 892		
TOTAL (III)						
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Écarts de conversion actif * (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP 695 062 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>SOPIC</u>		Exercice N		
		Néant <input type="checkbox"/> *		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	587 568	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	24 152	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	58 757	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	17 898 474	
	Report à nouveau	DH	87 282	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 185 348	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	19 841 581
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	534 089	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	534 089
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	2 119 625	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 660	
	Dettes fiscales et sociales	DY	679 816	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	1 580 120		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	4 525 222	
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	24 900 892	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 525 222		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SOPIC				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue	FG	2 051 323	FH	FI 2 051 323	
	services*	FJ	2 051 323	FK	FL 2 051 323	
	Chiffres d'affaires nets*				FM	
	Production stockée*				FN	
	Production immobilisée*				FO	
	Subventions d'exploitation				FP 1 386 551	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FQ 35	
	Autres produits (1) (11)				FR 3 437 909	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 1 086 585	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 60 153	
	Salaires et traitements*				FY 1 790 798	
	Charges sociales (10)				FZ 1 103 981	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA 17 324
			- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 307	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 4 059 148	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (621 239)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH 695 073	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI 29 992	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 2 299 012	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK 134 623	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 163 012	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO 1	
	Total des produits financiers (V)			GP 2 596 648		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 11 162	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)			GU 11 162		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 2 585 486	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 2 629 327	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise <u>SOPIC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	260
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	260
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 450 393
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 450 393
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 450 133)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(6 154)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 729 889
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 544 541
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 185 348
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	16 084
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 386 551
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Vnc Immo mis au rebut	179		
Vnc/Prix de vente Parts	260	260	
Malis Rachat Actions Emises par l'entreprise	1 449 954		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

CADRE A										Augmentations			
IMMOBILISATIONS										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice													
INCORP.										D8		D9	
Frais d'établissement et de développement										928			
TOTAL I										CZ			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										14 255		1 490	
TOTAL II										KD		KF	
CORPORELLES										KH		KJ	
Terrains										KG			
Constructions										KJ		KK	
Sur sol propre										L9			
Dont Composants													
Sur sol d'autrui										M1		KM	
Dont Composants												KN	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions										M2		KP	
Dont Composants												KQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		KS	
Dont Composants												KT	
Autres immobilisations corporelles										KV		KW	
Installations générales, agencements, aménagements divers *										179 824		KX	
Matériel de transport *										307		KZ	
Autres immobilisations corporelles										KY		LA	
Matériel de bureau et mobilier informatique										192 669		LC	
Emballages récupérables et divers *												LD	
Immobilisations corporelles en cours										LE		LF	
Avances et acomptes										LH		LI	
TOTAL III										LN		LO	
FINANCIERES										LP		6 570	
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M	
Autres participations										8U		8V	
Autres titres immobilisés										1P		1R	
Prêts et autres immobilisations financières										2 083		1U	
TOTAL IV										1T		1V	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										1 702 282		2 178	
										1Q		1S	
										1R		1T	
										1S		1U	
										1T		1V	
										1U		1W	
										1V		1X	
										1W		1Y	
										1X		1Z	
										1Y		2A	
										1Z		2B	
										2A		2C	
										2B		2D	
										2C		2E	
										2D		2F	
										2E		2G	
										2F		2H	
										2G		2I	
										2H		2J	
										2I		2K	
										2J		2L	
										2K		2M	
										2L		2N	
										2M		2O	
										2N		2P	
										2O		2Q	
										2P		2R	
										2Q		2S	
										2R		2T	
										2S		2U	
										2T		2V	
										2U		2W	
										2V		2X	
										2W		2Y	
										2X		2Z	
										2Y		3A	
										2Z		3B	
										3A		3C	
										3B		3D	
										3C		3E	
										3D		3F	
										3E		3G	
										3F		3H	
										3G		3I	
										3H		3J	
										3I		3K	
										3J		3L	
										3K		3M	
										3L		3N	
										3M		3O	
										3N		3P	
										3O		3Q	
										3P		3R	
										3Q		3S	
										3R		3T	
										3S		3U	
										3T		3V	
										3U		3W	
										3V		3X	
										3W		3Y	
										3X		3Z	
										3Y		4A	
										3Z		4B	
										4A		4C	
										4B		4D	
										4C		4E	
										4D		4F	
										4E		4G	
										4F		4H	
										4G		4I	
										4H		4J	
										4I		4K	
										4J		4L	
										4K		4M	
										4L		4N	
										4M		4O	
										4N		4P	
										4O		4Q	
										4P		4R	
										4Q		4S	
										4R		4T	
										4S		4U	
										4T		4V	
										4U		4W	
										4V		4X	
										4W		4Y	
										4X		4Z	
										4Y		5A	
										4Z		5B	
										5A		5C	
										5B		5D	
										5C		5E	
										5D		5F	
										5E		5G	
										5F		5H	
										5G		5I	
										5H		5J	
										5I		5K	
										5J		5L	
										5K		5M	
										5L		5N	
										5M		5O	
										5N		5P	
										5O		5Q	
										5P		5R	
										5Q		5S	
										5R		5T	
										5S		5U	
										5T		5V	
										5U		5W	
										5V		5X	
										5W		5Y	
										5X		5Z	
										5Y		6A	
										5Z		6B	
										6A		6C	
										6B		6D	
										6C		6E	
										6D		6F	
										6E		6G	
										6F		6H	
										6G		6I	
										6H		6J	
										6I		6K	
										6J		6L	
										6K		6M	
										6L		6N	
										6M		6O	
										6N		6P	
										6O		6Q	
										6P		6R	
										6Q		6S	
										6R		6T	
										6S		6U	
										6T		6V	
										6U		6W	
										6V		6X	
										6W		6Y	
										6X		6Z	
										6Y		7A	
										6Z		7B	
										7A		7C	
										7B		7D	
										7C		7E	
										7D		7F	
										7E		7G	
										7F		7H	
										7G		7I	
										7H		7J	
										7I		7K	
										7J		7L	
										7K		7M	
										7L		7N	
										7M		7O	
										7N		7P	
										7O		7Q	
										7P		7R	
										7Q		7S	
										7R		7T	
										7S		7U	
										7T		7V	
										7U		7W	
										7V		7X	
										7W		7Y	
										7X		7Z	
										7Y		8A	
										7Z		8B	
										8A		8C	
										8B		8D	
										8C		8E	
										8D		8F	
										8E		8G	
										8F		8H	
										8G		8I	
										8H		8J	
										8I		8K	
										8J		8L	
										8K		8M	
										8L		8N	
										8M		8O	
										8N		8P	
										8O		8Q	
										8P		8R	
										8Q		8S	
										8R		8T	
										8S		8U	
										8T		8V	
										8U		8W	
										8V		8X	
										8W		8Y	
										8X		8Z	
										8Y		9A	
										8Z		9B	
										9A		9C	
										9B		9D	
										9C		9E	
										9D		9F	
										9E		9G	
										9F		9H	
										9G		9I	
										9H		9J	
										9I		9K	
										9J		9L	
										9K		9M	
										9L		9N	
										9M		9O	
										9N		9P	
										9O		9Q	
										9P		9R	
										9Q		9S	
										9R		9T	
										9S		9U	
										9T		9V	
										9U		9W	
										9V		9X	
										9W		9Y	
										9X		9Z	
										9Y		0A	
										9Z		0B	
										0A		0C	
										0B		0D	
										0C		0E	
										0D		0F	
										0E		0G	
										0F		0H	
										0G		0I	
										0H		0J	
										0I		0K	
										0J		0L	
										0K		0M	
										0L		0N	
										0M		0O	
										0N		0P	
										0O		0Q	
										0P		0R	
										0Q		0S	
										0R		0T	
										0S		0U	
										0T		0V	
										0U		0W	
										0V		0X	
										0W		0Y	
										0X		0Z	
										0Y		1A	
										0Z		1B	
										1A		1C	
										1B		1D	
										1C		1E	
										1D		1F	
										1E		1G	
										1F		1H	
										1G		1I	
										1H		1J	
										1I		1K	
										1J		1L	
										1K		1M	
										1L		1N	
										1M		1O	
										1N		1P	
										1O		1Q	
										1P		1R	
										1Q		1S	
										1R		1T	
										1S		1U	
										1T		1V	
										1U		1W	
										1V		1X	
										1W		1Y	
										1X		1Z	
										1Y		2A	
										1Z		2B	
										2A		2C	
										2B		2D	
										2C		2E	
										2D		2F	
										2E		2G	
										2F		2H	
										2G		2I	
										2H		2J	
										2I		2K	
										2J		2L	

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2019

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: SOPIC

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		SOPIC		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	928	EL		EM		EN	928
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	9 705	PF	1 564	PG	1 113	PH	10 156
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions		Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
		Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	3 087	QA	785	QB		QC	3 873
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	168 171	QE	1 260	QF		QG	169 431
		Matériel de transport		QH	307	QI		QJ		QK	307
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	160 807	QM	14 248	QN	2 619	QO	172 436
		Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	332 372	QV	16 293	QW	2 619	QX	346 046
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	343 005	ØP	17 857	ØQ	3 732	ØR	357 131
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ^{SOPIC}							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 211 737	5W	534 089	5X	1 211 737	5Y
TOTAL II	5Z	1 211 737	TV	534 089	TW	1 211 737	TX	534 089
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
	- corporelles	6E	6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 211 737	UB	534 089	UC	1 211 737	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.								

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2019

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	695 062	UM	695 062	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT	4 261	UV	4 261	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	702 294		702 294	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	104 635		104 635
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	40 354		40 354
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	15 771		15 771
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	14 072 616		14 072 616	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	15 642		15 642	
	TOTAUX			VT	15 650 634	VU	15 646 373
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	29 921		29 921		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	145 660		145 660		
Personnel et comptes rattachés		8C	228 030		228 030		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	339 771		339 771		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	97 785		97 785	
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 230		14 230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 089 704		2 089 704		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 580 120		1 580 120		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	4 525 222	VZ	4 525 222	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SOPIC		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122018			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	1 185 348		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	42 910			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	30 716		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	12 194			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN	
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	51 817			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
							WR	1 280 075		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	- imposées au taux de 0 %							WH		
	- imposées au taux de 19 %							WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts:		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	114 950	XA	2 184 050	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY			
Majoration d'amortissement*							XD			
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 octies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5	
	PME de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers coides (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la dézone (44 duodecies)		PA	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Régime d'emploi à temps partiel (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin arabis à dynamiser (art 44 septecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	(6 154)	XG
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH	2 209 109
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI			
					déficit (II moins I)				XJ	929 034
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN		XO	929 034

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SOPIC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	929 034	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	929 034	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise										SOPIC		Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	158 236	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB								
					- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 165 507		Dividendes	ZE	3 000 000							
	Prélèvements sur les réserves	ØE	676 257		Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	3 000 000		Report à nouveau	ZG								
										TOTAL II		ZH	3 000 000	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7					YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance											YT	91	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	126 023				XQ	126 023			
	— Personnel extérieur à l'entreprise											YU	19 134	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	207 645	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV		
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES					ST	733 691			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 086 585		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE											YW	6 330	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS					9Z	53 823			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	60 153		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée											YY	410 037	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	142 157	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*											ØB	1 101 536	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*											ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	1 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-04) (si oui cocher 1 sinon 0)			ZR	1						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SOPIC

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Matériel In 27032018	210		31		179
	2 Parts 30112018	260				260
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	⑦	⑧	⑨	⑩ Long terme			⑪ Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(179)				
	2	260					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			(179)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (E)				Ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SOPIC Néant *

<ul style="list-style-type: none"> ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu 	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)
---	---

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SOPIC</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N.						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOPIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	15	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 051 323	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 051 323	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	35	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 684	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 719	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	35 983	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	910 947	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	17 808	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	307	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	965 045	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 087 997
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 087 997	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 / 2 (1)

Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 3 2 8 7 6 8 5 4 4 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOPIC

ADRESSE (voie) 5 COURS GAMBETTA

CODE POSTAL 65000 VILLE TARBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 33859

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1784

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOPIC INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 3 7 8 6 5 3 8 8 5 % de détention 69,64 Nb de parts ou actions 24823

Adresse : N° 5 Voie COURS GAMBETTA

Code Postal 65000 Commune TARBES Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination MCP

N° SIREN (si société établie en France) 4 4 4 3 3 5 3 3 5 % de détention 11,22 Nb de parts ou actions 3999

Adresse : N° 5 Voie COURS GAMBETTA

Code Postal 65000 Commune TARBES Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination COFIM

N° SIREN (si société établie en France) 3 5 0 0 3 7 1 6 4 % de détention 11,22 Nb de parts ou actions 4000

Adresse : N° 5 Voie COURS GAMBETTA

Code Postal 65000 Commune TARBES Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 3 2 8 7 6 8 5 4 4 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOPIC

ADRESSE (voie) 5 COURS GAMBETTA

CODE POSTAL 65000 VILLE TARBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 8

Forme juridique	SRL	Dénomination	SOPIC SUD-OUEST
N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 4 4 3 8 5 6	% de détention	75
Adresse : N°	5	Voie	COURS GAMBETTA
Code Postal	65000	Commune	TARBES
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	SOPIC PARIS
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 4 8 5 3 5 2 8	% de détention	41
Adresse : N°	11	Voie	RUE CHRISTOPHE COLOMB
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	GPT	Dénomination	AEDIFIM
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 5 0 4 0 7 2	% de détention	50
Adresse : N°	5	Voie	RUE JOSEPH SZYDLOWSKI
Code Postal	64100	Commune	BAYONNE
		Pays	FR
Forme juridique	SNC	Dénomination	DU PALAIS
N° SIREN (si société établie en France)	4 4 7 6 4 5 2 2 7	% de détention	47
Adresse : N°	5	Voie	COURS GAMBETTA
Code Postal	65000	Commune	TARBES
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	SOPIC NORD
N° SIREN (si société établie en France)	3 8 1 5 0 9 8 1 9	% de détention	40,9
Adresse : N°	494	Voie	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal	59588	Commune	BONDUES CEDEX
		Pays	FR
Forme juridique	SC	Dénomination	SOPIC FINANCES
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 7 6 8 1 7 3 5	% de détention	32,89
Adresse : N°	5	Voie	COURS GAMBETTA
Code Postal	65000	Commune	TARBES
		Pays	FR
Forme juridique	SNC	Dénomination	CDV
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 0 2 7 6 2 7 6	% de détention	71
Adresse : N°	5	Voie	COURS GAMBETTA
Code Postal	65000	Commune	TARBES
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	30/32 BD ARISTIDE BRIAND
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 8 9 9 1 9 3 6	% de détention	40,5
Adresse : N°	5	Voie	AVENUE LOUIS PLUQUET
Code Postal	59100	Commune	ROUBAIX
		Pays	FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise SOPIC

Forme juridique	SNC	Dénomination	ATOUT 15
N° SIREN (si société établie en France)	495134777	% de détention	75
Adresse : N°	5	Voie	COURS GAMBETTA
Code Postal	65000	Commune	TARBES
		Pays	FR
Forme juridique	SNC	Dénomination	LE PATIO DE COMTEROUX
N° SIREN (si société établie en France)	801535584	% de détention	75
Adresse : N°	5	Voie	COURS GAMBETTA
Code Postal	65000	Commune	TARBES
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Copie certifiée
conforme à l'original



SOPIC SAS

Rapports du commissaire aux comptes

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

copie de l'original
Copie certifiée

SOPIC SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
SOPIC SAS
5 cours Gambetta
65000 TARBES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOPIC SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Pau Cité Multimédia, 4 rue Thomas Edison - BP 7501, 64075 Pau Cedex
Téléphone: +33 (0)5 59 14 24 34, Fax: +33 (0)5 59 14 25 00, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Brasse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

SOPIC SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

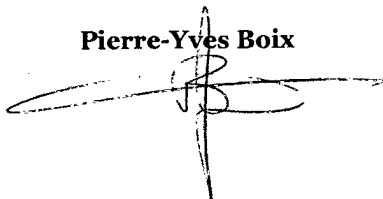
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 28 juin 2019

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves Boix



Bilan Actif

SOPIC

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	928	928		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	14 453	10 156	4 297	4 550
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 381	11 084	4 297	4 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 936	3 873	64	849
Autres immobilisations corporelles	377 284	342 174	35 110	43 515
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	381 220	346 046	35 173	44 364
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	291 778		291 778	289 968
Créances rattachées à des participations	695 062		695 062	1 412 314
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 261		4 261	2 083
TOTAL immobilisations financières :	991 101		991 101	1 704 365
ACTIF IMMOBILISÉ	1 387 702	357 131	1 030 571	1 753 279

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	18 298		18 298	18 664
Créances clients et comptes rattachés	702 294		702 294	2 622 898
Autres créances	14 233 375		14 233 375	13 937 633
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	14 953 968		14 953 968	16 579 195
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 923 049		6 923 049	8 346 663
Disponibilités	1 977 662		1 977 662	544 962
Charges constatées d'avance	15 642		15 642	8 743
TOTAL disponibilités et divers :	8 916 353		8 916 353	8 900 368
ACTIF CIRCULANT	23 870 321		23 870 321	25 479 563

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	25 258 023	357 131	24 900 892	27 232 842
----------------------	-------------------	----------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 29/04/19

Monnaie de compte EURO

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	587 568	587 568
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	24 152	24 152
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	58 757	58 757
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	17 898 474	18 574 730
Report à nouveau	87 282	158 236
Résultat de l'exercice	1 185 348	2 165 507
TOTAL situation nette :	19 841 581	21 568 951
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	19 841 581	21 568 951
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	534 089	1 211 737
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	534 089	1 211 737
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 119 625	11 503
TOTAL dettes financières :	2 119 625	11 503
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 660	70 029
Dettes fiscales et sociales	679 816	1 340 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 580 120	3 030 050
TOTAL dettes diverses :	2 405 597	4 440 651
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	4 525 222	4 452 154
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	24 900 892	27 232 842

Compte de Résultat (Première Partie)

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 051 323		2 051 323	3 833 316
Chiffres d'affaires nets	2 051 323		2 051 323	3 833 316
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 386 551	17 183
Autres produits			35	358
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 437 909	3 850 857
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 086 585	755 300
TOTAL charges externes :			1 086 585	755 300
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			60 153	78 550
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 790 798	2 076 683
Charges sociales			1 103 981	1 231 892
TOTAL charges de personnel :			2 894 779	3 308 575
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 324	20 345
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			17 324	20 345
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			307	271
CHARGES D'EXPLOITATION			4 059 148	4 163 041
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(621 239)	(312 184)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SOPIC

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Monnaie de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(621 239)	(312 184)
Bénéfice attribué ou perte transférée	695 073	1 412 314
Perte supportée ou bénéfice transféré	29 992	8 425
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 299 012	1 230 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	134 623	131 285
Autres intérêts et produits assimilés	163 012	182 290
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	
	2 596 648	1 543 575
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 162	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	11 162	
RÉSULTAT FINANCIER	2 585 486	1 543 575
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 629 327	2 635 280
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	260	25 783
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	260	25 783
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 450 393	134
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 450 393	134
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 450 133)	25 649
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(6 154)	495 422
TOTAL DES PRODUITS	6 729 889	6 832 529
TOTAL DES CHARGES	5 544 541	4 667 021
BÉNÉFICE OU PERTE	1 185 348	2 165 507



Annexe

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 (Règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent le fonds de commerce, le droit au bail et les logiciels. Les droits au bail et logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

- | | |
|-------------|-------------|
| - Logiciels | 2,5 à 10ans |
|-------------|-------------|

b) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens et suivant le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| - Installations générales, agencements et aménagements | 10 et 15 ans |
| - Matériels de bureau et informatique | 2,5 et 5, ans |
| - Mobilier | 10 ans |

c) Immobilisations financières.

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations, prêts, dépôts et cautionnements versés.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir (conformément au PCG, art. 221-3 du code du commerce). Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La quote-part de résultat acquis auprès des sociétés soumises à l'impôt sur le revenu et non encore perçu a été comptabilisée dans les comptes 268 ou 178.

La remontée des résultats de ces sociétés émane selon le cas, soit des clauses de remontée automatique mentionnées dans les statuts, soit des décisions prises par l'assemblée générale.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de l'utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement identifié.

Les pertes prévisionnelles sur affaires en cours non couvertes intégralement par la dépréciation des stocks, sont provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

Une provision a été comptabilisée pour un montant de 534 089 € concernant les actions propres détenues par la société suivant l'AGE du 21 décembre 2016 autorisant un plan d'attribution d'actions gratuites. Une reprise de la provision N- a été comptabilisée pour un montant de 1 211 737€.

f) Engagement

- Indemnités de fin de carrière :

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis
- Départs volontaire à la retraite à l'âge de 65 ans,
- Convention collective applicable : bâtiment
- Taux de revalorisation annuelle des salaires : 1 %
- Table de mortalité : TH 00-02
- Taux de rotation : 0 %
- Taux d'actualisation de 1.57 %
- Taux de charges sociales de 50 %

Le montant de cet engagement est estimé au 31 décembre 2018 à 307 K€. Il est externalisé pour 387 K€ .

g) Prise en compte des opérations faites en commun :

Les résultats des sociétés transparentes fiscalement sont comptabilisés en compte 755 ou 655 .

Résultat des SNC clôturant le 31/12 : ces sociétés disposent dans leur statut d'une clause de remontée automatique des résultats : ce sont donc les résultats de l'année en-cours qui remontent dans les comptes de la société.

h) Montant global, par catégorie, des rémunérations des membres des organes d'administration :

Cette information est non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

i) Evénements postérieurs à la clôture :

NEANT

j) Comptes consolidés

La société SOPIC SAS est consolidée au niveau du Groupe Sopic Investissement, et donc exonérée de l'obligation de publier des comptes consolidés.

k) Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE mis en place depuis le 01/01/2013 est présenté en déduction des charges sociales.

L'utilisation du CICE a été effectué conformément aux textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de formation, de recrutement ainsi que les dépenses liées à la prospection de nouveaux marchés et le renforcement du Fonds de Roulement.

l) Faits marquants

L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2016 a autorisé un plan d'attribution d'actions gratuites avec rachat d'actions propres.

En juin 2018, il a été attribué 1783 actions gratuites.

Il reste au 31/12/2018 dans le compte "502 Actions propres" 1037 actions pour un montant de 843 312€.

Une provision a été comptabilisée pour un montant de 534 089€.

Création d'un établissement secondaire situé à Toulouse "SOPIC OCCITANIE".

Etat libre

SOPIC

**Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

Période du	01/01/18	au	31/12/18
Edition du	04/08/19		
Tenue de compte	EURO		

Le montant des honoraires 2018 de commissariat aux comptes, cabinet PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes s'élève à 8 500€ HT.

Immobilisations

SOPIC

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	928		
Autres immobilisations incorporelles	14 255		1 490
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 183		1 490
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	3 936		
Installations générales, agencements et divers	179 824		
Matériel de transport	307		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	192 669		6 570
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	376 736		6 570
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 702 282		697 132
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 083		2 178
TOTAL immobilisations financières :	1 704 365		699 310
TOTAL GÉNÉRAL	2 096 284		707 370

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			928	
Autres immobilisations incorporelles		1 292	14 453	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 292	15 381	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			3 936	
Inst. générales, agencements et divers			179 824	
Matériel de transport			307	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 086	197 153	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		2 086	381 220	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		1 412 574	986 840	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			4 261	
TOTAL immobilisations financières :		1 412 574	991 101	
TOTAL GÉNÉRAL		1 415 952	1 387 702	

Amortissements

SOPIC

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	928			928
Autres immobilisations incorporelles	9 705	1 564	1 113	10 156
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 633	1 564	1 113	11 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	3 087	785		3 873
Inst. générales, agencements et divers	168 171	1 260		169 431
Matériel de transport	307			307
Mat. de bureau, informatique et mobil.	160 807	14 248	2 619	172 436
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	332 372	16 293	2 619	346 046
TOTAL GÉNÉRAL	343 005	17 857	3 732	357 131

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 564		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 564		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	785		
Installations générales, agencements et divers	1 260		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	14 248		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	16 293		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	17 857		

Provisions Inscrites au Bilan

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 29/04/19

Plan de compte EURO

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 211 737	534 089	1 211 737	534 089
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	1 211 737	534 089	1 211 737	534 089

État des Échéances des Créances et Dettes

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
 Edition du 29/04/19
 Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
 du Commissaire aux Comptes*

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	695 062	695 062	
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 261		4 261
TOTAL de l'actif immobilisé :	699 323	695 062	4 261
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	702 294	702 294	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	104 635	104 635	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 354	40 354	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 771	15 771	
État - Divers			
Groupe et associés	14 072 616	14 072 616	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	14 935 689	14 935 689	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	15 642	15 642	
TOTAL GÉNÉRAL	15 630 634	15 646 373	4 261

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	29 921	29 921		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 660	145 660		
Personnel et comptes rattachés	228 030	228 030		
Sécurité sociale et autres organismes	339 771	339 771		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	97 785	97 785		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	14 230	14 230		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 089 704	2 089 704		
Autres dettes	1 580 120	1 580 120		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	4 525 222	4 525 222		

Charges à Payer

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	29 921
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 309
Dettes fiscales et sociales	334 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	383 485

Produits à Recevoir

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	695 062
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 136
Personnel	
Organismes sociaux	
État	15 771
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	45 633
TOTAL	757 602

Charges et Produits Constatés d'Avance

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	15 642	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	15 642	

Composition du Capital Social

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	35643	16,48
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	35643	16,48

La variation des capitaux propres entre l'année N et N-1 correspond à la distribution de dividendes pour un montant de 3 000 000€.

Effectif Moyen

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	15	

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
SOPIC INVESTISSEMENT	SAS	500 000	TARBES

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				84 298	84 298
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				14 225	14 225
- dotations de l'exercice				21 075	21 075
TOTAL				48 999	48 999
REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				36 012	36 012
- dotations de l'exercice				16 084	16 084
TOTAL				52 096	52 096
REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				16 084	16 084
- à plus d'un an et cinq ans au plus				21 446	21 446
- à plus de cinq ans					
TOTAL				37 530	37 530
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus				843	843
- à plus de cinq ans					
TOTAL				843	843
Mont. pris en charge dans l'exercice					
Rappel : Redevance de crédit bail					16 084

Engagements Financiers

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 03/06/19

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus : NEANT Avals et cautions : NEANT Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités : Cf "f" règles et méthodes comptables <u>Autres engagements donnés :</u> - Non cession de parts : SOPIC NORD, SOPIC SUD-OUEST, AEDIFIM et SOPIC PARIS	

TOTAL	
--------------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties <u>Autres engagements reçus :</u> NEANT	30 000

TOTAL	30 000
--------------	--------

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Honoraires commerces	962 190
Honoraires logements	568 796
Honoraires bureaux	269 436
Refacturations Intra-groupe	192 186
Refacturations Hors-groupe	58 716

TOTAL	2 051 323
--------------	------------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	2 051 323

TOTAL	2 051 323
--------------	------------------

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 29/04/19

Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	2 629 327	
Résultat exceptionnel (hors participation)	(1 450 133)	
Résultat comptable (hors participation)	1 179 194	

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 29/04/19
Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Dividendes	2 299 012	761100
Intérêts des comptes courants	134 623	762100
Prdouits nets sur cession de VMP	1	767000
Autres produits financiers	163 012	768100

TOTAL	2 596 648	
--------------	------------------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Intérêts des comptes courants	11 162	668000

TOTAL	11 162	
--------------	---------------	--

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

SOPIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 29/04/19

Tenue de compte EURO

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Cessions titres de participations	260	775600

TOTAL	260	
--------------	------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
VNC Immobilisations	179	675100
VNC Titres de participations	260	675600
Malis sur rachat actions émises par l'entreprise	1 449 953	678320

TOTAL	1 450 393	
--------------	------------------	--

**Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

NATURE	Montant
Attribution actions	1 360 768
Remboursement assurance	1 684
TOTAL	1 362 452

Liste des Filiales et Participations

SOPIC SAS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
**Document soumis au contrôle
 du Commissaire aux Comptes**

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu)				
SAS SOPIC SUD OUEST	10 000	1 635 157	75,00%	-300 876
SNC ATOUT 15	1 600	-15 816	75,00%	-15 816
SNC CDV	1 000	712 755	71,00%	712 755
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)				
SAS AEDIFIM	100 000	1 497 876	50,00%	940 390
SARL SOPIC NORD (1)	150 000		40,90%	
SAS SOPIC PARIS	10 000	15 534 045	41,00%	3 739 861
SC SOPIC FINANCES	2 432	1 317 341	32,89%	422 063
SNC DU PALAIS	1 600	453 166	47,00%	-95 140
SCI 30/32 BD A. BRIAND	1 000	-226	40,50%	-226

(1) : La date de l'assemblée générale de SOPIC NORD n'étant pas fixée à ce jour, ces données ne sont pas disponibles.

SOPIC SAS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
SOPIC SAS
5 cours Gambetta
65000 TARBES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Comptes courants non rémunérés avec des sociétés ayant un lien de participation :

SNC La Sentinelle

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 519,88 €

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Pau Cité Multimédia, 4 rue Thomas Edison - BP 7501, 64075 Pau Cedex
Téléphone: +33 (0)5 59 14 24 34, Fax: +33 (0)5 59 14 25 00, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

SOPIC SAS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2

SNC Thillois Ilot 4

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 98,12 €

SCI Aristide Briand

- Société concernée : SAS Sopic Paris co-gérante de la SCI
- solde débiteur au 31/12/2018 : 2 097,08 €

SNC Pic du Jer

- personne concernée : M. Cousin, Président de Sopic, et cogérant de Sopic Sud-Ouest, elle-même gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 80,08 €

SNC Bergamo Montreuil

- Société concernée : SAS Sopic Paris gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 1 380 €

SNC Le Prieure

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 777,86 €

SNC Baume Les Dames

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 532,60 €

SNC Persan

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 254,48 €

SNC Pusey

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 1 136,27 €

SNC Kidlomme

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 1 108,71 €

SNC Boreal

- Société concernée : SAS Sopic Paris gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 2 866,12 €

SNC Le Patio De Comteroux

- personne concernée : M. Cousin, Président de Sopic, elle-même DG de Sopic Sud-Ouest, elle-même gérante de la SNC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 3 815,75 €

SNC Longpre

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 20,16 €

SOPIC SAS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 3

SNC ZAC Marmoutier

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 11,19 €

SNC Lakota

- Société concernée : SAS Sopic Paris gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 9,56 €

SCCV Lavande

- société concernée : SC MCP gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 2,67 €

SC Sopic Finances

- société concernée : Sopic Investissement gérante de la SC
- solde débiteur au 31/12/2018 : 2,50 €

SCCV Le Premium

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde débiteur au 31/12/2018 : 1 874,94 €

SCCV Les Jardins de l'Arène

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 5,20 €

SCCV Gizaldia

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 4,94 €

SCCV Central Avenue

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 5,30 €

SNC Lavau

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 5,58 €

SNC Epaville Retail

- société concernée : SARL Sopic Nord (dénommée depuis Hurban Développement) gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 3,13 €

SNC Santeuil 95

- Société concernée : SAS Sopic Paris gérante de la SNC
- solde créditeur au 31/12/2018 : 3,50 €

SCCV Pavillon Milady

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 5,47 €

SOPIC SAS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

SCCV Domaine Artemis

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 3,96 €

SCCV Itsas Giroa

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 3,57 €

SCCV Bidegaina

- société concernée : AEDIFIM gérante de la SCCV
- solde créditeur au 31/12/2018 : 3,45 €

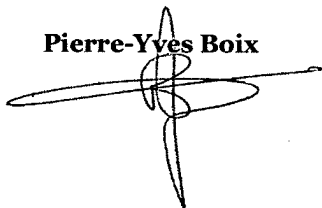
Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

Fait à Pau, le 28 juin 2019

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves Boix



S.O.P.I.C.
Société par actions simplifiée
Au capital de 587 567 euro
Siège Social : 5, cours Gambetta - 65000 Tarbes
R.C.S. Tarbes : 328 768 544

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter, le bénéfice 2018 s'élevant à 1 185 348 euros comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	1 185 348 euros
- auquel s'ajoute le report à nouveau	87 282 euros
- Auquel s'ajoutent les autres réserves	17 898 474 euros

Formant un solde des réserves distribuables 19 171 104 euros

Nous décidons d'affecter sur ce solde de réserve distribuable - 3 000 000 euros
à titre de dividendes aux associés ,
soit 84,16 euros pour chacune des 35 643 actions composant
le capital social . Paiement immédiat des dividendes au jour de l'assemblée générale
avec inscription aux comptes courants des associés ;
la société détenant 1037 de ses propres actions , le bénéfice correspondant
aux dividendes non versés en raison de ces 1037 actions est affecté
au compte « report à nouveau »

Le solde affecté à la réserve ordinaire 16 171 104 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice 2015	Dividendes 5 000 000 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 0 € Soit 142,86 € par action	Sans abattement (personnes morales) : 5 000 000 € soit 142,86 € par action
Exercice 2016	Dividendes 2 000 000 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 0 €	Sans abattement (personnes morales) : 2 000 000 € soit 56,11 € par action
Exercice 2017	Dividendes 3 000 000€	Abattement 40 % (personnes physiques) 0 €	Sans abattement (personnes morales) : 3 000 000 € soit 84,16 € par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
LE PRESIDENT

